

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize le 06 Décembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 24 délégués (20 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 28 Novembre 2016	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Magnier, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Mathis, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet, Mr Paudière.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Tétard, Mr Jacquin, Mr P. Simon, Mme Philippon, Mme Simon, Mme Boudoux, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Lauweryns, Mr Stanislawski, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Pillière, Mr Marinel, Mr Frex, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Fargette.

Objet : Demande d'adhésion de la commune de Charly Sur Marne

N°20161207

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Attendu que par délibération en date du 06 Septembre 2016, la commune de Charly Sur Marne demande à l'Usesa de réaliser une étude sur leur service d'eau potable, dans la perspective d'une adhésion au 1^{er} Janvier 2018,

- Considérant les dispositions applicables en matière d'intégration des communes fixées par les statuts de l'Usesa dans son article (1-6),

- Considérant les conditions définies par délibération du 08 Juillet 2015 sur la mise en œuvre et le financement de l'audit des installations,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE de la demande d'adhésion de la commune de Charly Sur Marne,

- CHARGE le Président d'engager les démarches selon les étapes définies dans la procédure d'intégration des communes,

.../...

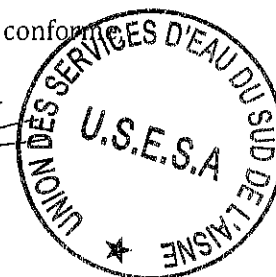
- AUTORISE le Président à réaliser l'audit des installations du service d'eau potable de la commune de Charly Sur Marne,

- DIT que la présente délibération sera portée à la connaissance de la commune de Charly Sur Marne.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20161206-20161207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2016